



Assurance vie et recuperation aspa (minimum vieillesse)

Par devoll

bonjour , je voudrais savoir si une assurance vie avec beneficiaire nommé est recuperable par les départements en cas de versement de l'aide sociale ASPA (anciennement minimum vieillesse)
cette assurance vie normalement est hors succession . mais quelest son status dans ce cas ? merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui c'est possible, notamment si les versements ont été faits après 70 ans ou bien sont disproportionnés par rapport à ses moyens.
Dans ce dernier cas, l'AV est réintégrée à la succession.
cf :
art. L 132-8 du Code de l'action sociale et des familles
art. D 815-6 du Code de la Sécurité sociale

Par devoll

merci pour votre reponse .le montant versé sur assurance vie a été fait en une seule fois suite a heritage il y a plus de 10 ans a l'age de 54 ans et les beneficiaires ont été les memes jusqu'à maintenant.
je vis actuellement avec une petite retraite + retrait sur cette assurance vie. cependant j'ai droit a l'aspa differencielle que je n'ai pas encore demandée . c'est pourquoi je veux etre sur qu'il y a ou non recuperation .

Par yapasdequoi

En plus ça dépend des départements. Renseignez vous auprès des services sociaux.